

Les projets Macron ne sont ni amendables, ni négociables **UNITÉ pour en EXIGER le RETRAIT, en DÉFENSE des REVENDICATIONS**

Les annonces du ministre J.M. Blanquer concernant l'école participent de l'offensive d'ensemble qu'engagent E. Macron et son gouvernement avant même les législatives.

Macron "en marche" entend "réformer" avec "fermeté" tout en s'appuyant, en permanence, sur le "dialogue social" : attaques décuplées contre le code du travail, les garanties collectives essentielles, la sécu, le statut des fonctionnaires... L'objectif annoncé : détruire les acquis collectifs pour instaurer "l'individualisation" des relations de travail.

Détruire les bases même du code du travail : une "société de mobilité"

Dans la feuille de route adressée le 6 juin aux directions syndicales le gouvernement rappelle néanmoins les "grandes réformes" que Macron entend mener. Il s'agit de faire "évoluer" (comprendre "exploser") le "droit du travail", de supprimer les cotisations sociales pour fiancer l'assurance maladie et l'assurance chômage (des milliards volés aux salariés, transformés en cadeaux pour le patronat) et d'augmenter la CSG ; de liquider les bases même de l'indemnisation du chômage ; de développer "l'accompagnement" des demandeurs d'emplois, des jeunes (leur imposer de se soumettre aux exigences patronales), de passer au "tout apprentissage" en matière de formation professionnelle ; de mettre en place la retraite par points... Bref précariser à outrance et faire baisser le "coût du travail", le salaire réel.

Dès cet été, Macron veut faire exploser l'essentiel des garanties collectives qui relèvent aujourd'hui de la loi et qui, de ce fait, s'imposent à tous les employeurs.

Les règles nationales concernant le contrat de travail, la durée et de l'organisation du temps de travail, la santé et la sécurité au travail, le salaire, les conditions de licenciement... relèveraient d'accords d'entreprises négociés à la carte.

D'autres attaques sont prévues : barémisation des indemnités accordées par les Prud'hommes en cas de licenciement ; disparition des délégués du personnel (fusion des DP, comité d'entreprises, CHSCT), soit un affaiblissement des syndicats...

Offensive contre les fonctionnaires

L'impact sur les fonctionnaires serait important. Macron annonce déjà, "l'élargissement des "horaires d'ouverture des services publics" au "samedi et en soirée", etc.

La disparition du ministère de la Fonction publique dont la gestion passe sous la coupe de G. Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, en dit long sur la volonté de Macron de s'attaquer ouvertement aux fondements mêmes du statut.

Macron veut diminuer de 60 milliards les dépenses, supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans (500 000 dans la Fonction publique d'État, dont 20 000 postes de personnel non enseignant dans l'Éducation nationale), élargir le recours au contrat. De multiples tâches seront réalisées "en ligne" et le développement annoncé de partenariats publics privés (PPP) permettra l'externalisation de nombre de services. La CGT annonce aussi que le gouvernement veut s'attaquer au point d'indice (le différentiel selon les trois fonctions publiques), lequel unifie 5.6 millions d'agents face à l'État.

Le dialogue social : au cœur du dispositif Macron

"Fermeté" et "dialogue", c'est la *"méthode générale"* de Macron.

Après 15 jours de consultations à l'Élysée puis à Matignon, pas moins de 48 réunions de concertations sont annoncées d'ici mi-juillet : il s'agit d'associer les directions syndicales à la *"révolution copernicienne"* des relations de travail inscrites dans le programme Macron.

Le ministre Darmanin indique qu'il passera *"beaucoup de temps avec les agents publics et avec les syndicats"* afin de *"moderniser la fonction publique"*, soit appliquer ce programme.

Ces projets de casse des acquis sont-ils discutables, négociables ? Qui peut croire qu'il y aurait la moindre marge de manœuvre ? C'est appuyé sur le dialogue social que la loi El Khomri a pu être votée. Ces concertations ont pour seul but de désarmer les résistances et les mobilisations afin de faire voter les ordonnances avant la fin de l'été.

La défense des revendications, du code du travail, du statut, impliquent d'affronter ce gouvernement. Exiger le boycott de ces concertations, informer largement sur la réalité de cette offensive est nécessaire afin d'ouvrir la voie à la mobilisation dans l'unité, avec les syndicats (CGT, Solidaires, FSU, FO...) pour le retrait des projets Macron.

Élargir l'autonomie : mettre l'école sous la coupe du patronat

Corrélativement, Macron et Blanquer entendent élargir l'autonomie des établissements, aller beaucoup plus loin dans la dislocation du cadre national et la territorialisation de l'école.

Le projet de décret sur les rythmes scolaires, accroît la latitude des communes pour définir les horaires des écoles, les PEDT, et leur main mise sur l'école.

Le projet d'arrêté sur le collège, tout en maintenant la même grille horaire, accroît l'autonomie des établissements, renforce les inégalités et l'éclatement du cadre national.

Ces premières mesures participent du programme Macron sur l'école : l'individualisation des "parcours" de l'élève, la casse des diplômes, du bac vont de pair avec la dislocation des garanties collectives des salariés. (1)

Blanquer entend lui aussi s'appuyer sur le dialogue social. Aussi, convoque-t-il les directions syndicales à "discuter" de ces premières mesures au CSE le 8 juin.

Alors peut-on combattre l'offensive de Macron-Blanquer en aménageant ces projets en acceptant de les cautionner en se soumettant à ce "dialogue social" ?

Durant des mois, enseignants et personnels se sont mobilisés pour **l'abrogation de la réforme des rythmes, puis de la réforme du collège** : ces revendications sont à défendre.

Cela implique de refuser de participer aux diverses réunions de concertation à commencer par le CSE du 8 juin. Ainsi peuvent se réaliser les conditions de l'unité la plus large face à Macron et Blanquer, de la mobilisation contre l'offensive annoncée, en défense du cadre national des horaires, des programmes, des diplômes et qualifications et des garanties statutaires des personnels.

(1) A lire l'analyse du programme de Macron-Blanquer pour l'école : <http://69.emancipation.fr/spip.php?article413>
Enseignement : Macron-Blanquer, "en marche" vers la privatisation - Des projets à combattre : ni négociables, ni amendables

►►►► **Abonnez-vous à la revue *L'émancipation syndicale et pédagogique***

Tarifs (1 an = 10 numéros) : Tarif réduit (revenus inférieurs à 1300€) 21€, Tarif normal 45€, Tarif de soutien (revenus supérieurs à 2 000€) 65€, Abonnement collectivités 40€, Envois doubles : rajouter 10€.

Chèque à l'ordre de "Les Ami-e-s de l'EMANCIPATION syndicale et pédagogique",

à envoyer à Pierre STAMBUL, 27 promenade du Grand Large, 13008 Marseille - contact : pierre.stambul@orange.fr